

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 08 Décembre 2021 à 20 H.30</p>

PRESENTS : PETIT Jean-Marie, PAPIN Florence, CAPUZZI Nathalie, LAPASSAT Jean Luc, GARRIC Bernard ; TAPIA Gisèle

Procuration : Néant

Excusée : Jean Luc CAZETTES et Bernard GARRIC

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Décembre 2021

Secrétaire de séance : Florence PAPIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 Mai 2021

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 30 septembre 2021 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation sur le contenu du document

Toutefois Monsieur Christian PUJOL fait observer que sa procuration attribuer à Mme PAPIN ne figure pas dans le rapport.

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur PUJOL que Mme PAPIN a bien informé verbalement en début de séance les membres du Conseil quelle avait reçu l'information de l'attribution de la procuration de Monsieur PUJOL. Monsieur le Maire précise que pour être retenu, une procuration doit être remise au plus tard en début de réunion, sur papier en original et signée, ce qui n'a pas été le cas puisqu'un document est arrivé par mail sur l'adresse de la mairie vers 20 heures et qu'à cette heure-là l'ordinateur des bureaux de la Mairie est hors fonctionnement, donc la procuration n'était pas recevable.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité 2020 de la CCLRS

Monsieur le Maire présente, à l'aide de la projection sur l'écran, le rapport d'activité de la Communauté de communes Revel Lauragais Sorèzois 2020 à laquelle nous appartenons

Il rappelle la répartition géographique de la Communauté de communes (28 communes sur 3 départements) ainsi que les différentes compétences transférées des communes vers la Communauté.

Il passe ensuite l'ensemble du document en formulant à chaque thème des informations complémentaires réalisant ainsi une présentation synthétique du rapport annuel de la CCLRS.

Il demande s'il y a des questions particulières ou des points plus précis à approfondir ?

Il remet le rapport au format papier à ceux qui le souhaite. Personne ne demandant la parole.

Le Conseil prend acte de la présentation, par M. le Maire, du rapport d'activité 2020 de la CCLRS

CDG 81 Adhésion à la convention unique d'adhésion aux missions facultatives pour les structures affiliées au Centre De Gestion 81

Monsieur le Maire informe qu'en tant que collectivité, nous sommes en liaison permanente avec le CDG 81 (Centre de Gestion du Département). Il nous apporte de l'informations, les réponses à des interrogations ainsi que chaque fois que l'on a des besoins dans le domaine de l'administration des ressources humaines directes ou administratives, formation ou autres.

Les mises en place d'action se réalisent à ce jour au coup par coup. Il nous est proposé de signer une convention unique d'adhésion aux missions facultatives pour les structures affiliées au Centre de gestion du Tarn.

Cette convention cadre définit les modalités d'utilisation des missions facultatives soumises à tarification. Les spécificités de chaque mission sont définies par ailleurs dans les conditions particulières annexés à la convention cadre.

Exemple de mission

- Le conseil en organisation
- Le conseil en mobilité professionnelle
- L'expertise juridique et la prévention des contentieux en matière RH
- L'aide à l'archivage
- L'aide au recrutement
- L'intérim territorial
- La psychologie au travail
- La prévention des risques professionnels
- L'étude des droits à l'allocation chômage

Après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion à la convention proposée par le CDG 81 et autorise M. Le Maire à accepter et signer les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération pour le service Décla-Loc

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de son programme de valorisation de la taxe de séjour, l'Office de Tourisme Intercommunal souhaite se doter de l'outil Décla'Loc' proposé à titre gracieux par la Société « Nouveaux Territoires » afin de dématérialiser le dépôt et le traitement des formulaires de déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

Ce service permet aux hébergeurs de se déclarer en ligne avec un service 24/7 sur Internet. Cette procédure permet notamment de diminuer les coûts de traitement.

Le déclarant disposera immédiatement du récépissé et accèdera à son espace personnel où seront stockées ses informations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à : l'unanimité :

- D'approuver la mise en place du dispositif DéclaLoc' pour le dépôt et le traitement des Cerfa de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes
- D'approuver la convention tripartite de mise à disposition du service Déclaloc' entre l'Office de Tourisme Intercommunal, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et la Commune
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Information SDET-TE suite a réunion du jeudi 2 décembre 2021 concernant le groupement de marché d'achat électrique pour les communes adhérentes.

Monsieur le Maire rappelle que suite lors de notre réunion en date du 30 novembre, nous avons approuver l'adhésion au groupement d'achat d'électricité organiser par le SDET/TE. Lors d'une réunion en date du 2 décembre nous avons été informer que le fournisseur retenu est l'EDF pour la fourniture d'électricité de nos sites.

Il nous a était également indiquer que les prix vont très fortement augmentés. De l'ordre de 25 %. Le fait du groupement d'achat nous protège dans l'approvisionnement d'énergie et permet de minorer l'augmentation du prix du KWh.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal prendre acte de cette information

Conseil école de Sorèze du 19 octobre 2021

Monsieur le Maire passe la parole à Mme VIDAL Céline pour rendre compte de la réunion du Conseil d'école de Sorèze en date du 19 octobre 2021

Compte rendu

Point 1 : Bilan de rentrée 2021/2022 et présentation de l'équipe pédagogique

Tour de table et présentation des membres du Conseil d'École.

L'école compte à ce jour 235 élèves.

Ce sont les classes de maternelle qui sont les plus chargées ainsi que la classe de CM2.

On enregistre une baisse importante des effectifs cette année qui pourrait entraîner une suppression de classe à la rentrée prochaine. Les causes sont plurifactorielles : des déménagements, des départs dans le privé et moins de terrains à bâtir sur le plan d'urbanisme des communes.

Point 2 : Les élections des représentants des parents d'élèves.

Nombre d'inscrits : 363

Votants : 95

Nuls ou blancs : 2

Suffrages exprimés : 93

Nombre de sièges à pourvoir : 10

Quotient électoral : 9,30

Taux de participation : 26,17 %

Point 3 : Le règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur modifié suite au protocole sanitaire mis en place dans les établissements scolaires l'année dernière est lu par les membres du Conseil d'école.

Ce règlement intérieur apparaît conforme au règlement départemental des Ecoles et est adopté avec la modification suivante : « L'entrée et la sortie s'effectueront par la cour côté feu tricolore pour les élèves de l'élémentaire à partir du CE1 et côté parc de la mairie pour les élèves des classes de CP/CE1 et de maternelle.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans depuis le 2 novembre 2020.»

Mais depuis le 30 Septembre, le département du Tarn étant passé au niveau 1 par arrêté préfectoral, le port du masque n'est plus demandé pour les élèves des écoles primaires.

Le règlement est approuvé par les 29 membres votants

Après en avoir délibéré le Conseil municipal prend acte de la transmission de cette information : sans exclure que dans cette situation l'évolution des conditions sanitaires peut changer très rapidement en fonction des directives gouvernementales.

Information sur avancement embellissement des espaces poubelles de la commune

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jean-Luc LAPASSAT pour la présentation de l'avancement de ce projet.

Le projet avance et l'enveloppe financière doit être précisée. Toutefois elle est grandement conditionnée par le choix que nous ferons en termes de fournisseurs : soit le SIPOM soit extérieur.

Il est vrai que le résultat (esthétiquement) n'est pas le même.

Il peut y avoir des demandes de subventions à réaliser. A vérifier ??

Informations diverses

- A) Avancement dossier Espace Collaboratif et Associatif :
Monsieur le Maire informe qu'à ce jour il n'a pas d'informations complémentaires, si ce n'est avoir reçu le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) et l'avoir transmis à la Banque des Territoires afin qu'ils puissent nous établir une offre de prêt. L'installation de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments public devient la norme.
- B) Belleserre Info : toujours en attente de textes ou d'idées ainsi que du choix de la photo de couverture.
- C) Sécurisation de voirie route de Beaupré.
Monsieur le Maire informe que pour permettre de positionner un panneau « céder le passage ou un panneau Stop » au droit de la route de Beaupré et de la route de Lagardiolle, il y a lieu de prendre un arrêté en Mairie et d'implanter les panneaux.
Après en avoir délibéré les membres du Conseil mandate M. le Maire pour vérifier la réglementation céder le passage ou stop, réaliser cette mise en place et établir l'arrêté nécessaire.
- D) Vœux 2022 Il est proposé de retenir la date du samedi 8 janvier 2022 vers 15 heures comme chaque année. Si les circonstances le permettent.
- E) Monsieur le Maire informe que nous serons prêts au 01 janvier pour recevoir sur notre site internet la demande d'urbanisme PC. DP
- F) Monsieur le Maire informe que nous avons reçu la demande de CUa pour le lot N°2 du lotissement communal. Donc cela avance.

La séance est levée à 23 h 15